

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'Éducation, articles L613-1 et L712-2;

Vu le Code de l'Éducation, articles D613-38 à D613-50, relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permettant l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le Décret n°2013-756 du 19 Août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du Code de l'Éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets);

Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master;

Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu les propositions de la Faculté de Sciences et Technologies ;

ARRÊTE

Article 1:

Les personnes dont les noms suivent sont désignées, au titre de l'année universitaire 2024-2025 en vue de constituer : MASTER 1 la Commission de Validation des Acquis et de recrutement à l'entrée du diplôme

Mention Chimie

Parcours Valorisation chimique et biotechnologique de la biodiversité

Président du Jury

Bertrand PAYET

ENSEIGNANTS::

Mme

Anne BIALECKI

M. Mme Laurent DUFOSSE

Mireille FOUILLAUD

Statut

Maître de conférence

Professeur d'Université Professeur d'Université

Maître de conférences

Article 2:

La Direction générale des Services et Mme

Brigitte GRONDIN PEREZ

Directrice

sont chargées chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le

125 AVR 2024

L'Administrateur provisoire de l'Université de La Réunion

Par delogaring de product de Le thee-President in Conservation stration en charge niversité de la Réunion

Jérôme GARDODY